



Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Karine Lachance, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité :

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 2 octobre 2025.
Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - vous avez 18 ans accomplis;
 - vous avez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir **l'une** des deux conditions suivantes :

- Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

Hôtel de ville de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé

Jours et heures : mercredi le **15 octobre 2025 de 14h30 à 17h30** et de **19h00 à 22h00**
Jeudi le **16 octobre 2025 de 10h00 à 13h00**

Mesures particulières liées à la grève des postes

En raison de la grève chez Postes Canada, il nous est impossible de vous faire parvenir votre avis d'inscription ou d'absence d'inscription sur la liste électorale.

Afin de vérifier si vous êtes inscrit, voici les options qui s'offrent à vous :

- Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ainsi que le vendredi de 9h00 à 12h00 :
 - En personne (à l'hôtel de ville à l'adresse ci-dessous)
 - Par téléphone (au numéro ci-dessous, auprès de la présidente d'élection ou de la secrétaire d'élection, Mme Lorraine Couture)
- Lorsque siègera la commission de révision aux heures indiquées ci-dessus

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Karine Lachance, présidente d'élection

374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé
(418) 385-3313

Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé le 2 octobre 2025



Karine Lachance, présidente d'élection